

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : D24-042

Rapporteur : Michel ROULLIAT

Auteur : Jean-Christophe BESSY-MALPEYRE

Présents :

2^{ème} Séance du 28/03/2024 – Convocation du 21/03/2024
Liste des délibérations de la séance affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le 05/04/2024
Président de séance : Eva ARTETA-CRISTIN
Secrétaire de séance : Séverine DEJOUX
Eric BELLOT, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Isabelle BOGAS, Kamal DJEMAA, Jérôme JARDIN, Nicolas PASTY, Claire BLONDEL, Christophe BRUNETTON, Leïla BEN MAHFOUD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Florian JEDYNAK, Eva ARTETA CRISTIN, Roger PEDOJA, Philippe JUSTE, Odile BALTHAZARD, Michel ROULLIAT, Véronique CHIAVAZZA, Alain LABAT, Jérôme JARDIN, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE

Excusé(e)s ayant remis pouvoir : Patrick SAILLOT à Gisèle COIN, Yves ARTETA à Véronique CHIAVAZZA

Absent(e)s / excusé(e)s : Patrick RACHAS, Nasser MESSAÏ, Thomas MANIKAS

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Pouvoirs	2
Exprimés	26

Objet : Désignation du secrétaire de séance (2^{ème} séance)

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est invité à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de procéder à la désignation du secrétaire de la séance par un vote à main levée,
- de désigner Madame Séverine DEJOUX pour remplir cette fonction.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La Secrétaire,
Séverine DEJOUX

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 02/04/2024
La Présidente de séance,
Eva ARTETA-CRISTIN

Acte rendu exécutoire après
- Télétransmission en Préfecture le 2/04/2024
- Publication par voie électronique le 2/04/2024

